

TARIFS ENFANTS

Evo'Ut 2013

COURS

COURS

A Guitarland *

A domicile **
Tarification CESU | Voir conditions p2-3
(prix arrondis)

Formule	Durée	Nb annuel séances	Tarif séance	Tarif séance avant déduction fiscale	Tarif séance après déduction fiscale
Cours individuel	1/2h	10	22 €	33 €	16,5 €
		30	20 €	30 €	15 €
	1h	10	30 €	40 €	20 €
		30	28 €	36 €	18 €

1^{er} COURS D'ESSAI GRATUIT pour tout abonnement souscrit !

OFFRE DE PARRAINAGE - 15 % sur votre abonnement si vous parrainez un élève !

INITIATION

			A Guitarland * ou A domicile **
Formule	Durée	Nb séances	Tarif séance
Initiation individuelle	1h	1	33 €
Initiation duo	1h	1	46 €

APERÔ - VIOLON

			A domicile **
Formule	Durée	Nb séances	Tarif séance
Goûter – Violon * Tarif / séance	1h	1	60 €

* Guitarland : 15 rue de Beblenheim, 67100 Strasbourg – Neudorf

** A domicile : accessible en tram | frais déplacements inclus

Grâce au système CESU, désormais, Evo'Ut se déplace à domicile proposant ainsi aux élèves de bénéficier d'une réduction d'impôt de 50% sur les dépenses engagées dans l'apprentissage du violon.

1. CESU, c'est quoi ?

CNCESU : Centre Nationale qui gère les CESU (Chèque Emploi Service Universel)

Le CESU se présente et s'utilise comme un chèque bancaire.

Il permet de rémunérer tout intervenant assurant un "service à la personne".

Avec ce système l'élève devient donc employeur et Evo'Ut devient salarié.

Mais rassurez-vous, les formalités administratives ne sont pas compliquées !!

Adhésion, déclaration, calcul, prélèvement, ... tout est simplifié !

2. CESU, pour qui ?

Célibataires, couples mariés ou pacsés, imposables ou non, travailleurs ou inscrits comme demandeurs d'emplois (3 mois au moins dans l'année)

Toutes ces personnes peuvent prétendre utiliser le CESU et bénéficier d'avantages fiscaux.

3. CESU, quels avantages fiscaux ?

Que vous payiez des impôts ou non, vous pouvez bénéficier soit d'un crédit d'impôt soit d'une réduction d'impôts s'élevant à 50% des sommes engagées (salaires + cotisations sociales) remboursés directement par le Trésor Public.

4. CESU « préfinancé », c'est quoi ?

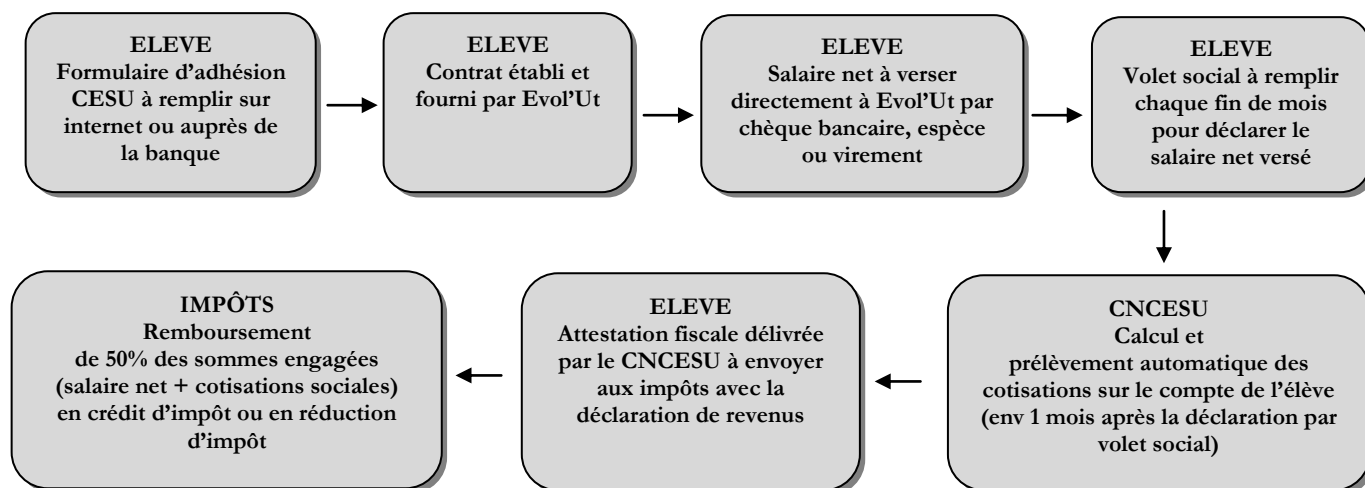
Il s'agit d'une formule spéciale de CESU.

L'élève bénéficie d'un titre de paiement d'un montant prédéfini, financé en tout ou partie par son entreprise, son comité d'entreprise, sa mutuelle, sa caisse de retraite, une collectivité territoriale, ...

Ainsi, l'élève peut régler Evo'Ut avec ses titres CESU préfinancés et compléter si nécessaire avec un autre moyen de paiement.

Pour plus de précisions sur vos droits, les conditions et les démarches,
contactez votre banque ou connectez-vous sur www.cesu.urssaf.fr.

5. CESU, comment ça marche ?



6. Exemples

Le lien www.cesu.urssaf.fr/cesweb/simucotil.jsp

permet de faire des simulations pour évaluer les cotisations par rapport à un salaire net.

Le tableau COURS indique les tarifs CESU « A domicile » avant et après la déduction fiscale.

1 adulte, 1 séance (1h)

Frais engagés avant déduction fiscale = 46€
(soit 25€ de salaire net + 21€ de cotisations sociales
prélevées sur le compte)

50% remboursés par le Trésor Public

Tarif après déduction fiscale = 23€

1 adulte, 30 séances (1h)

Frais engagés avant déduction fiscale = 36€
(soit 20€ de salaire net + 16€ de cotisations sociales
prélevées sur le compte)

50% remboursés par le Trésor Public

Tarif après déduction fiscale = 18€

1 enfant, 30 séances (1/2h)

Frais engagés avant déduction fiscale = 30€
(soit 16€ de salaire net + 14€ de cotisations sociales
prélevées sur le compte)

50% remboursés par le Trésor Public

Tarif après déduction fiscale = 15€

1 enfant, 30 séances (1h)

Frais engagés avant déduction fiscale = 36€
(soit 20€ de salaire net + 16€ de cotisations sociales
prélevées sur le compte)

50% remboursés par le Trésor Public

Tarif après déduction fiscale = 18€